

Vesoul, le 14/12/2021

Direction départementale
des Finances publiques de Haute-Saône
Service Communication
8 Place Pierre Renet
70014 VESOUL CEDEX
Téléphone : 03 84 96 14 51

Affaire suivie par : Ramazan KAYMAK
ramazan.kaymak@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 84 96 14 51
Réf. :

Communiqué de Presse

Modalités de paiement au sein des Centres des Finances publiques de Haute-Saône à partir du 1^{er} janvier 2022

Depuis le début de l'année 2020, les buralistes participent avec le réseau de la Française des Jeux à l'encaissement des créances publiques en espèces et par Carte Bancaire.

Les buralistes partenaires affichent ce logo :



Retrouvez la liste complète des buralistes partenaires sur www.impots.gouv.fr

Pour les usagers particuliers, le nouveau réseau de proximité des Finances publiques (Centres des Finances publiques) **ne pourra plus accepter de paiements en espèces à compter du 1^{er} janvier 2022**, à l'exception de la caisse du Centre des Finances publiques de Vesoul 8, place Pierre Renet.

Les paiements par Carte Bancaire restent possibles dans les accueils des Centres des Finances publiques, et bien sur le réseau des buralistes participants à ce service continue d'accepter les paiements en espèces jusqu'à 300,00 € et en Carte Bancaire au-dessus de 300,00 € s'il ne s'agit pas d'impôts.

Depuis Mai 2021, les usagers institutionnels (régisseurs et agences comptables) déposent leurs fonds et s'approvisionnent auprès des agences agréées de la Banque postale.

**Si vous voulez éviter un déplacement, optez pour la simplicité ! payez en ligne sur :
www.impots.gouv.fr**